



Dispositif dérogatoire de détachement pour les fonctionnaires en situation de handicap

Avis d'appel à candidature

Une expérimentation est mise en place par la loi du 6 août 2019, depuis le 1er janvier 2020, pour permettre l'accès à des fonctions de niveau supérieur aux fonctionnaires en situation de handicap (visés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° art. L. 5212-13 du code du travail) (art. 93 loi n°2019-828 du 6 août 2019).

Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

La Maire de la Ville d'Ostwald, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, offre 1 poste ouvert sur le dispositif expérimental de détachement dérogatoire pour les fonctionnaires en situation de handicap.

Description du/des emploi(s) à pourvoir :

Responsable du service urbanisme

La mission globale est d'assurer le traitement et la gestion des dossiers en matière d'urbanisme et d'aménagement dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.

Pré-instruire les autorisations d'occupation des sols :

- Accueillir les administrés lors de dépôt de dossiers d'autorisation d'occupation des sols
- Expliquer les procédures d'urbanisme et la réglementation
- Donner son avis sur la faisabilité des demandes d'extension ou de construction
- Contrôler la recevabilité des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables et des permis de démolir
- Enregistrer les demandes dans un registre au format papier et dans le logiciel spécialisé
- Transmettre les dossiers aux services de l'Eurométropole et faire le point sur les dossiers en cours
- Récupérer les dossiers par mail après leur instruction à l'Eurométropole
- Etablir les arrêtés
- Gérer les refus, les dérogations et les contentieux (en liaison avec l'autorité territoriale et le demandeur)
- Instruire les certificats d'urbanisme de type A

Assurer la gestion et le suivi des documents de planification urbaine :

- Participer à la définition et à l'élaboration du PLU communautaire et du RLPI

OSTWALD - COMMUNE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG



- Suivre les procédures en lien avec les services extérieurs
- Suivre les modifications et réunions du PLU communautaire

Assurer la gestion des commissions de sécurité :

- Accueillir les administrés lors des dépôts de dossiers et contrôler la recevabilité des autorisations de travaux
- Transmettre au SDIS et à la DDT les dossiers d'aménagement, de modification ou de création d'ERP sur la commune et rédiger les arrêtés s'y rapportant
- Gérer les visites périodiques de la commission
- Mettre à jour les registres de sécurité
- Suivre le marché public de l'organisme vérificateur
- Participer aux commissions de sécurité des ERP sur le ban communal et rédiger les arrêtés s'y rapportant

Instruire les demandes de pose d'enseigne, pré enseigne et panneau publicitaire :

- Recevoir les demandes, les instruire et notifier les arrêtés aux intéressés

Date prévue de détachement :

29/12/2025

Conditions de candidatures :

Peuvent postuler les fonctionnaires ayant la qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) telle que mentionnée aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail et justifiant de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du cadre d'emplois de détachement, exigée pour l'accès à ce cadre d'emplois par la voie du concours interne.

Composition du dossier de candidature :

1° Un dossier constitué par le candidat, selon le modèle fixé par décret, en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle ;

Identification du candidat

- Nom.
- Prénom.

Situation actuelle du candidat

- Collectivité territoriale/établissement.
- Poste occupé
- Statut.
- Corps ou cadre d'emplois et grade d'appartenance.

Parcours de formation

- Scolarité.
- Formation continue.
- Formation professionnelle.



En vue de faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, le candidat exposera, en trois pages maximum, les principales compétences acquises lors des formations dont il a bénéficié.

En vue de faire reconnaître son expérience professionnelle, le candidat présentera, en une page maximum, les principales étapes de son parcours professionnel ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer, en précisant les domaines dans lesquels il a exercé ses fonctions ainsi que les principales compétences acquises et développées à chaque étape de son parcours.

Le candidat devra motiver son souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel.

2° Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail.

L'autorité territoriale de détachement vérifie la recevabilité des dossiers de candidature et transmet les dossiers recevables à une commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats.

Date limite de dépôt des candidatures :

14/12/2025

Modalités de dépôt des candidatures :

L'ensemble de ces éléments sera transmis à la direction des Ressources Humaines à l'adresse mail suivante : emploi@ostwald.fr ou par voie postale, ou déposé à l'accueil de la Ville d'Ostwald, cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet, transmis par une autre voie ou reçu hors délais, sera déclaré irrecevable.

Fait à OSTWALD

Le 19/11/2025

Pour la Maire et par délégation,



Hugues LEVI-TOPAL

Directeur Général des Services